

(14)
(N° 108.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 5 AOUT 1881.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi changeant les limites séparatives des communes de Gysegem et de Herdersem (Flandre orientale).

Voir les nos 188 et 205, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, COLLET, TACQUENIER, BON-
NET, BIART et le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission, adoptant les motifs exposés dans le rapport fait par
M. De Bruyn à la Chambre des Représentants, a l'honneur de vous proposer
l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,

Baron DE SELYS LONGCHAMPS.

Le Rapporteur,

Baron SURMONT DE VOLSBERGHE.